



COOPÉRATION EN SANTÉ

➤ *De nouvelles pratiques offertes aux professionnels*



La coopération est une réponse innovante aux attentes des patients comme des professionnels. **ELLE CONTRIBUE :**

- À ÉLARGIR L'OFFRE DES SOINS DISPENSÉS
- À RÉDUIRE LES DÉLAIS D'ACCÈS À UNE PRISE EN CHARGE
- DONC À AMÉLIORER LA CONTINUITÉ DES PARCOURS DE SANTÉ

Cela, en déléguant concrètement à des personnels soignants certaines activités jusqu'alors exercées uniquement par des médecins

EN 3 MOTS-CLÉS

DIVERSIFICATION

des activités, des expériences
et des parcours professionnels

RECENTRAGE

des tâches médicales là où
leur plus-value est la plus grande

COMPÉTENCES

en plus grand nombre et partagées dans
le cadre de l'exercice interprofessionnel

Le protocole **national** de coopération

60

PROTOCOLES NATIONAUX AUTORISÉS OU EN COURS

OBJECTIF :

METTRE EN PLACE DES PRISES EN CHARGE RÉPONDANT
À DES BESOINS BIEN DÉFINIS ET RÉPANDUS SUR
TOUT LE TERRITOIRE

Retrouvez la liste des protocoles sur le site du ministère



En clair :

Comment sont établis les protocoles nationaux ?

- 1 Le comité national des coopérations interprofessionnelles publie un appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur un sujet d'activité dérogatoire
- 2 Les équipes intéressées rédigent le protocole correspondant, avec l'appui de la HAS et de la CNAM
- 3 Une fois le protocole officiellement validé par la HAS puis autorisé par un arrêté ministériel et publié, il est ouvert aux équipes médicales et soignantes sur tout le territoire

Un protocole, c'est par exemple...

... la réalisation de sutures de plaies simples par un infirmier dans les services d'accueil et de traitement des urgences

OBJECTIF : PERMETTRE UNE PRISE EN CHARGE LA PLUS PRÉCOCE POSSIBLE POUR DIMINUER L'ATTENTE TOUT EN APPORTANT DES SOINS EN TOUTE SÉCURITÉ

TÉMOIGNAGE

« Avec les protocoles, les organisations s'adaptent et deviennent plus flexibles pour améliorer les délais de rendez-vous en consultation. Il nous semblait logique et tout à fait naturel que ce soit les infirmiers qui y participent parce que de fait au quotidien, ils sont déjà avec nous. Il me semble normal qu'on adapte notre offre. »

Laurent, pédiatre

Le protocole local de coopération

Chaque protocole local est au seul usage de l'équipe qui en est à l'initiative. Une fois autorisé par le responsable de la structure, il peut toutefois devenir national si le besoin qu'il couvre est généralisable. L'avis de la HAS sera alors requis

OBJECTIF :

DÉVELOPPER RAPIDEMENT DE NOUVELLES MODALITÉS CONCRÈTES DE PRISE EN CHARGE DANS UNE ÉQUIPE PRÉCISE ET POUR UN PUBLIC CIBLÉ

En pratique, la déclaration en ligne

Sur le site du ministère, un formulaire est à renseigner : il précise la région, l'identité des délégants (médicaux) et des délégués (non médicaux), l'engagement de l'équipe et l'attestation des compétences acquises